

Conseil Communal de St-Légier-La Chiésaz

Rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier le préavis n°4-2018 Concernant l'élargissement et l'assainissement du virage situé sous le pont de l'autoroute A9 du chemin de la Veyre-d'En-haut.

Madame La Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie jeudi 17 mai à 19h30, à la maison de Commune, salle de conférence.

Membres de la commission

Cette commission était constituée comme suit :

1 ^{er} membre (président)	M. François Golay
Secrétaire (rapporteur)	M. Giuseppe Singarella
	M. Yves Berthoud
	M. Carlos Contreras
	M. Roland Rapin

Municipal délégué et experts

Le municipal délégué pour ce préavis est M. Thierry George, responsable des routes pour la commune de St-Légier-La Chésaz. Il est accompagné de M. Nicolas Ghiringhelli, géomaticien et représentant le bureau d'ingénieur civil MCR, chargé du suivi des travaux de réfection des routes.

Présentation du préavis

Après l'accueil et l'introduction du président de la commission ad hoc. Messieurs Thierry George et Nicolas Ghiringhelli nous présentent le tableau d'entretien des routes de la Commune prévu jusqu'en 2021, où s'inscrit l'objet du présent préavis. Ce tableau est un précieux instrument de travail, où l'ensemble de nos routes est répertorié et permet d'en planifier la réfection programmée en fonction de leur état, des échéances des subventions éventuelles à ne pas manquer et du plan des investissements pour les travaux d'entretien lourd des routes, qui actuellement est de CHF 800'000.-

Pour ce qui concerne les petites réparations, comme des nids de poules ou fissures, ces travaux sont directement effectués par la voirie dès leurs constatations.

Pour d'autres éventuelles interventions lourdes, non programmées, rendues indispensables par la survenance d'événements soudains ou occasionnels, la réfection sera proposée au conseil par un préavis dont le financement sera en plus des CHF 800'000.- prévus au plan des investissements.

Les travaux objets de ce préavis, comme les CHF 800'000.- prévus au budget pour l'entretien des routes, sont actuellement financés par le recours à l'emprunt et à amortir sur 30 ans.

Discussion, Questions / Réponses

- La somme de CHF 35'000, pour l'installation de chantier, qui peut paraître élevée, est selon M. Ghiringhelli, parfaitement conforme aux env. 10% prévisibles pour ce type de chantier. De plus, même si le terme d'installation de chantier semble limitatif, elle englobe également le transport des d'équipements et machines, le suivi de chantier et enfin le nettoyage et l'élimination des déchets : qui si polluants, devront être traçables jusqu'à leur élimination.

- Cette intervention permettra d'assainir et d'élargir le virage en objet sur une longueur d'environ 100 m. L'espérance de vie prévisible de ces travaux est estimée à 50 ans.
- Au cours de ce chantier, toutes les dispositions seront prises, afin de répondre aux remarques et observations, énoncées lors des examens préalables : aussi bien vis-à-vis de l'office fédéral des routes (pour le respect des directives de constructions, comme pour la non-prolifération de plantes invasives après la fin du chantier), que pour la DGMR en collaboration avec les VMCV.
- A l'inquiétude si entre le préavis 01-2018 et le présent, la somme de CHF 800'000.- n'avait pas déjà été dépassée : il nous a été fait remarqué que toute la partie concernant les fouilles et pose de canalisations, même si sous la route concerne un autre budget. Donc pour l'heure le budget prévu au plan des investissements est respecté.
- Au point 8 du préavis, il est question d'accessibilité multimodale : par ce terme, nous devons comprendre que cette route sera accessible aussi bien par les bus, poids lourds, voitures et les piétons.
- A la question s'il est prévu de modifier également le virage en aval, suite aux mêmes inconvénients qui nous ont conduits à la présente réfection ? La réponse est que pour l'heure ce virage ne présente pas tous les inconvénients du présent cas et qu'il répond parfaitement aux fonctions actuelles. Mais suite au développement du site stratégique de La Veyre et le PPA "La Veyre-Derrey", ce virage pourrait être également modifié par la suite.
- Pendant la quasi-totalité des travaux, la circulation sera régulée par des feux qui permettront d'alterner le transit des véhicules sur une seule voie. Ce tronçon sera néanmoins inévitablement fermé à la circulation des véhicules à moteur pour environ de deux semaines, programmées pendant les vacances scolaires d'octobre 2018. Seuls les piétons pourront continuer à transiter en toute sécurité, pendant toute la durée du chantier. Les riverains et utilisateurs ont été informés du déroulement du chantier et se sont montrés très coopératifs dans la recherche d'alternatives visant à atténuer les désagréments engendrés pendant les travaux.

Délibérations

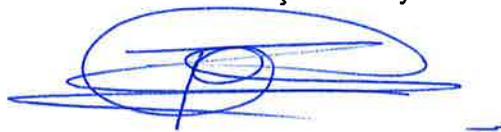
Suite à notre analyse et aux réponses qui nous ont été données, nous seulement nous avons été convaincus de la nécessité d'entreprendre les travaux d'élargissement et l'assainissement de ce virage, mais nous avons également eu le sentiment que le présent préavis a suffisamment bien été pensé et organisé.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et après délibération, la commission à l'unanimité recommande au Conseil Communal d'approuver les conclusions du préavis 04-2018, à savoir :

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 438'000.- ;
- Autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir cet investissement selon le point 6 du préavis, rubrique « amortissement ».

Le Président
M. François Golay



Le rapporteur
M. Giuseppe Singarella

